



HAL
open science

Modalité et jugement dans les relations texte / image

Pierre Halté

► **To cite this version:**

Pierre Halté. Modalité et jugement dans les relations texte / image. Signata - Annales des sémiotiques, 2022, 13. hal-03701588

HAL Id: hal-03701588

<https://hal.science/hal-03701588>

Submitted on 22 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Signata

Annales des sémiotiques / Annals of Semiotics

13 | 2022

Modes, modalités et modalisations

Modalité et jugement dans les relations texte / image

Pierre Halté



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/signata/3673>

ISSN : 2565-7097

Éditeur

Presses universitaires de Liège (PULg)

Ce document a été généré automatiquement le 14 février 2022.

Modalité et jugement dans les relations texte / image

Pierre Halté

Introduction

- 1 De nombreuses avancées concernant le concept de modalité ont été proposées en linguistique ces dernières années. Elles se divisent globalement en deux « écoles ». Du côté anglo-saxon, d'une part, dans le plus pur héritage de la sémantique formelle et de la philosophie analytique, Portner (2009, 2018) a façonné le concept de « mood ». En France, d'autre part, Gosselin (2009) élabore une théorie de la modalité élargie, fondée sur des considérations sémantiques mais aussi cognitives, dans laquelle la modalité consiste en une « validation d'une représentation prédiquée » (Gosselin, 2009). Ce modèle soulève (entre autres) la question d'une instance énonciative prenant la responsabilité d'un jugement portant sur un contenu propositionnel, retravaillant, comme les théories énonciatives d'inspiration « ducrotienne » (Ducrot 1989, 1993, Perrin 2010, Rabatel 2013, Vion 2004, etc.), les considérations de Bally (1944) sur le sujet modal/sujet pensant/sujet parlant. C'est dans le modèle de Gosselin que nous puiserons certains outils afin de mener notre recherche, car il nous semble que les propositions qui y sont faites pourraient être appliquées à d'autres champs que celui de la linguistique *stricto sensu*. Aujourd'hui, enfin, la sémiotique — voir par exemple les travaux de Basso (2015) — permet d'élargir le concept de modalité en l'inscrivant au carrefour de différentes instances (sociales, institutionnelles, sémantiques, énonciatives, perceptives). Ces nouvelles approches des modalités peuvent — et ce sera notre propos ici — ouvrir sur une meilleure compréhension des relations entre des systèmes sémiotiques différents, par exemple entre le texte et l'image, ou, si l'on préfère, entre le linguistique et l'iconique. Intuitivement, il paraît en effet évident que certaines images permettent à une instance énonciative d'exprimer un jugement sur un texte, et inversement, qu'un énoncé linguistique peut modaliser une image. Reste encore à le montrer et à décrire les contours théoriques de cette relation.

- 2 Klinkenberg (2020) détaille de façon très complète les relations morphologiques, syntaxiques, et sémantico-pragmatiques, qui permettent d'interpréter un énoncé pluricode constitué de texte et d'image. Ce sont à ces dernières relations, sémantico-pragmatiques, que nous nous intéresserons ici. Klinkenberg en propose deux : la redondance partielle, lorsque le contenu sémantique du texte et celui de l'image concordent, au moins en partie ; et la différence, lorsque les contenus sémantiques diffèrent. Redondance et différence entre les contenus sémantiques du texte et de l'image provoquent chez le lecteur un besoin de les ajuster l'un à l'autre, par des processus inférentiels¹ bien décrits par Klinkenberg.
- 3 Le propos de cet article est d'ajouter un élément à cette description des relations sémantiques / pragmatiques entre un énoncé iconique et un énoncé linguistique : nous voulons montrer qu'un énoncé iconique peut « modaliser », au sens de Gosselin (2010), un énoncé linguistique, et inversement. Nous souhaitons décrire le fonctionnement énonciatif de cette relation entre texte et image. D'abord, nous établirons le socle théorique qui nous permet de considérer les relations texte/image, d'une part, et la notion de modalité, d'autre part. Nous évoquerons quelques exemples d'énoncés scripto-iconiques tirés de genres de discours variés (bande dessinée, mèmes, panneaux de signalisation, etc.) au sein desquels, intuitivement d'abord, il nous semble qu'un jugement est émis par l'image sur le texte et/ou par le texte sur l'image². Ensuite, nous nous attacherons à décrire successivement les deux cas de figure : les cas où la partie linguistique de l'énoncé scripto-iconique exprime une modalité sur la partie non-linguistique de ce même énoncé, et, à l'inverse, les cas où les éléments non-verbaux de l'énoncé expriment un jugement portant sur les éléments verbaux. Nous approcherons ces analyses sous un angle avant tout énonciatif, en nous fondant sur les concepts mis en avant par Gosselin (2009).

1. Relations texte/image et modalités

1.1. Relations sémantiques / pragmatiques entre texte et image

- 4 Nous tirons du travail de Klinkenberg (2020) sur les relations texte / image quelques éléments qui nous serviront de base conceptuelle pour ce qui suit, et que nous rappelons ici. À sa suite, nous appellerons donc « énoncé scripto-iconique » un énoncé pluricode, composé d'une partie linguistique (que nous appellerons « énoncé linguistique » ou, un peu rapidement, « texte ») et d'une partie iconique et visuelle³ (que nous appellerons « énoncé visuel » ou, toujours aussi rapidement, « image »). Dans le travail de Klinkenberg, les relations texte/image sont envisagées sous l'angle morphologique, syntaxique, sémantique et pragmatique. Ce sont ces deux dernières relations, qui concernent de plus près la notion de modalité, qui vont nous intéresser particulièrement et dont nous rappelons ici quelques éléments décrits par Klinkenberg.
- 5 Les deux parties d'un énoncé scripto-iconique sont reliées et interprétées ensemble grâce à la présence d'un cadre indexical, signe qui permet de « focaliser l'attention sur une portion déterminée d'espace » et de « donner un certain statut à cette portion d'espace » (Klinkenberg 2020, paragr. 15). Ainsi, par exemple, la case d'une bande dessinée est-elle un cadre indexical permettant de comprendre qu'en son sein, le texte et l'image doivent être interprétés ensemble, comme un tout, comme un seul énoncé scripto-iconique.

- 6 Klinkenberg décrit les relations sémantiques et pragmatiques déclenchées par différents éléments du texte et de l'image. Ces relations s'articulent notamment autour des déictiques du système linguistique, qui peuvent renvoyer, par des processus inférentiels plus ou moins complexes, à des éléments de l'image. Inversement, certains éléments de l'image (par exemple, la pointe d'un phylactère dans une bande dessinée) servent d'indices permettant de relier le texte à l'image.
- 7 D'un point de vue énonciatif, Klinkenberg décline toutes les possibilités mettant en relation des locuteurs/interlocuteurs⁴ présents soit dans la *deixis* interne de l'énoncé soit dans la *deixis* externe :
- locuteur « interne » s'adressant à un interlocuteur « interne » (par exemple lors d'un dialogue entre deux personnages de bande dessinée),
 - locuteur « interne » s'adressant à un interlocuteur « externe » (la célèbre affiche représentant l'oncle Sam, pointant du doigt le spectateur et déclarant : « I want YOU for US Army »),
 - locuteur « externe » s'adressant à un interlocuteur « interne » (cas de figure souvent présent dans les images religieuses, où des prières sont adressées à Dieu ou au Christ, représenté au sein de l'image, par des locuteurs qui ne sont pas présents dans l'énoncé scripto-iconique)
 - et même locuteur « externe » s'adressant à un interlocuteur « externe » (cas très rare, mais qui existe : lorsque le locuteur d'un énoncé scripto-iconique s'adresse directement aux spectateurs de cet énoncé — voir l'exemple de l'abonnement de Fluide Glacial, Klinkenberg 2020, paragr. 39).
- 8 Il est, enfin, question des relations sémantiques entre le texte et l'image d'un énoncé scripto-iconique. Il existe pour Klinkenberg deux grands cas de figures. Dans un premier cas, le sens de l'énoncé linguistique et le sens de l'énoncé visuel sont redondants, au moins partiellement (on pense, par exemple, à une image d'éléphant comportant une légende du type « Un éléphant »). Dans ces cas, il convient d'essayer de déterminer s'il existe un surcroît linguistique ou iconique (l'énoncé linguistique apporte-t-il plus d'informations que l'énoncé visuel, ou inversement ?). Dans le second cas, l'énoncé linguistique et l'énoncé visuel sont différents. Il faut alors procéder à ce que Klinkenberg nomme des « accommodations sémantiques » : on recourt alors à des processus inférentiels, dans un classique calcul de pertinence (Sperber & Wilson 1989), pour faire correspondre le sens de l'énoncé linguistique et celui de l'énoncé visuel.
- 9 Ces éléments nous seront utiles pour tenter d'ajouter une pierre à l'édifice des recherches sur la relation texte / image : la modalité, ou tout du moins, le jugement, que le texte fait porter sur l'image ou l'image sur le texte. Cette relation est, elle aussi, d'ordre sémantico-pragmatique, et c'est en nous fondant sur les travaux de Klinkenberg que nous allons tenter de la décrire.
- 10 Notons enfin que nous utiliserons les termes « symbole », « icône » et « index » au sens **globalement** peircien des termes : très rapidement, le symbole est un signe relié à son objet par une loi ; l'icône est un signe qui ressemble à un objet ; l'index est un signe qui rend perceptible, dans la situation d'énonciation, un objet ou une portion d'espace qui ne le serait pas sans lui — pour plus de précisions, voir (Everaert-Desmedt 1995).

1.2. Quelques exemples

- 11 Voici quelques exemples d'énoncés scripto-iconiques dans lesquels nous avons repéré des opérations de jugement, soit exprimées dans le texte et portant sur l'image, soit

exprimées dans l'image et portant sur le texte. Nous évoquerons dans ce qui suit d'autres exemples que ceux-ci, mais cela devrait donner une idée de ce sur quoi nous souhaitons travailler.

• Exemples de jugement exprimé dans le texte et portant sur l'image :

- 12 Dans les deux exemples qui suivent, un jugement est exprimé dans le texte (qui relève, dans le premier cas, d'un jugement épistémique et, dans le second, d'un jugement appréciatif) ; ce jugement porte directement sur des éléments de l'image :

Fig. 1



Extrait de Turk & Zidrou, 2020, *Génie du Crime, Léonard*, T. 51, Le Lombard, Bruxelles (1)

- 13 Dans (1), le texte « Trop fastoche !!! » exprime un jugement appréciatif du personnage sur la situation représentée en image.

Fig. 2



Extrait de Tanabe, Gou, 2016, *Les montagnes hallucinées*, T. 1, Ki-oon, Paris, p. 154 (2)

- 14 Dans (2), le texte « Qu'est-ce que c'est que ça ? » exprime un jugement épistémique (l'incertitude du locuteur quant à l'objet qu'il voit, représenté par une image).

• Exemples de jugement exprimé dans l'image et portant sur le texte

- 15 Dans les deux exemples suivants, notre hypothèse est que, cette fois, c'est l'image qui propose des éléments qui vont faire porter un jugement sur le texte (dans les deux cas, il s'agit d'un jugement à valeur appréciative) :

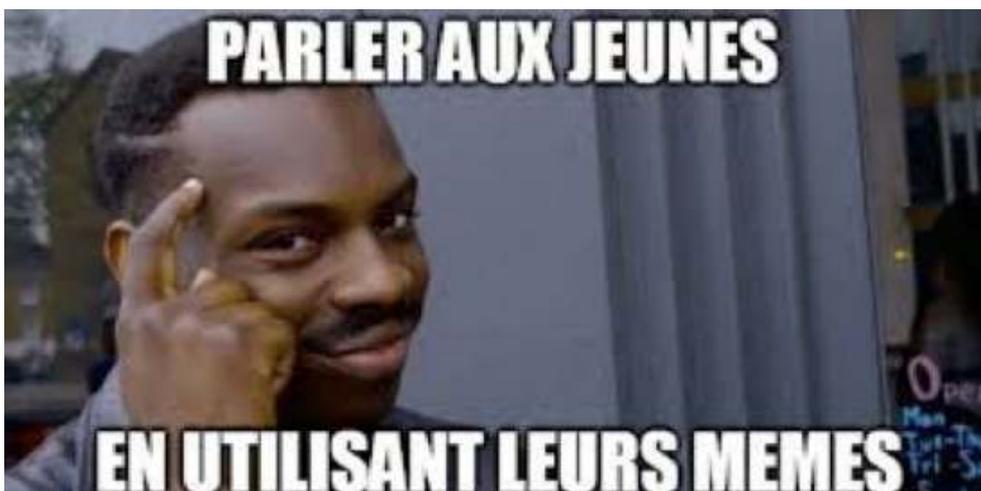
Fig. 3



Mème trouvé sur www.google.com (3)

- 16 Dans (3), (« Quand tu penses que tu as travaillé pendant 4 heures, et que ça ne fait que 17 minutes » — nous traduisons) : l'attitude, la mimique du personnage représenté dans l'image fait porter un jugement appréciatif négatif sur le texte⁵.
- 17 (4) J'ai trop mangé chez ma pote, encore plus qu'hier 🤔🤔...et elle m'a fait deux tuperware blindés pour chez moi
- 18 Dans (4), les emojis représentant des visages qui pleurent font porter un jugement appréciatif sur le texte : le locuteur indique sa tristesse d'avoir « trop mangé » la veille, à travers des images qui prolongent, précisent et complètent, sur le plan du vécu émotif, le sens de l'énoncé verbal.

Fig. 4



Mème trouvé sur www.google.com (5)

- 19 Dans l'exemple (5), enfin, tout comme dans (3), il s'agit de faire porter sur le texte un jugement appréciatif exprimé par l'image : le personnage représenté indique par ses gestes et sa mimique que « parler aux jeunes en utilisant leurs mèmes » est quelque

chose d'intelligent, de bénéfique pour lui. Le sens global de l'énoncé combine, et par là dépasse, les sens des parties, linguistiques et non linguistiques, qui le constituent.

- Exemple de jugement porté à la fois par l'image et le texte, portant sur du texte :

Fig. 5



Exemple de panneau de signalisation trouvé sur www.google.com (6)

- 20 Dans l'exemple (6), le texte et l'image construisent ensemble une instruction déontique : le texte indique explicitement une interdiction, et l'image va, conventionnellement, dans le même sens (par convention, dans le code de la route, la couleur rouge étant le symbole de l'interdiction, la forme ronde celle de l'obligation).

1.3. Modalité, jugement et énoncés scripto-iconiques

- 21 La modalité est, selon Gosselin (2009, p. 54), l'un des plans constitutifs de l'opération de jugement. Cette opération est, en effet, composite : sur le plan cognitif, elle consiste à « valider une représentation prédiquée⁶ » (Gosselin 2009, p. 54), ce qui se traduit sur le plan linguistique par des modalités « exprimant l'opération de validation » et portant « sur une prédication (une relation prédicat-argument(s)) » (Gosselin 2009, p. 54). Gosselin propose le schéma suivant :

Fig. 6

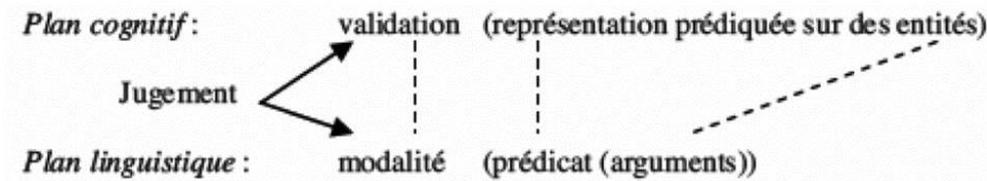


Schéma de Gosselin (2009, p. 54)

- 22 Cette première définition a l'avantage de permettre une ouverture : la modalité, si elle est envisagée ici sur un plan uniquement linguistique, renvoie néanmoins à une opération de validation d'une représentation prédiquée qui, elle, peut éventuellement concerner d'autres systèmes sémiotiques que la langue. Autrement dit, cette articulation entre ces deux plans, cognitif et linguistique, permet de penser qu'une modalité, exprimée sur le plan linguistique, puisse porter sur une représentation non-linguistique (par exemple une image). Inversement, il devient possible d'envisager qu'une image puisse faire porter un jugement⁷ sur un précat linguistique.
- 23 Gosselin poursuit en proposant un modèle, fondé sur neuf critères, permettant de décrire ce qui constitue la modalité. Nous le reproduisons ci-dessous :

Fig. 7

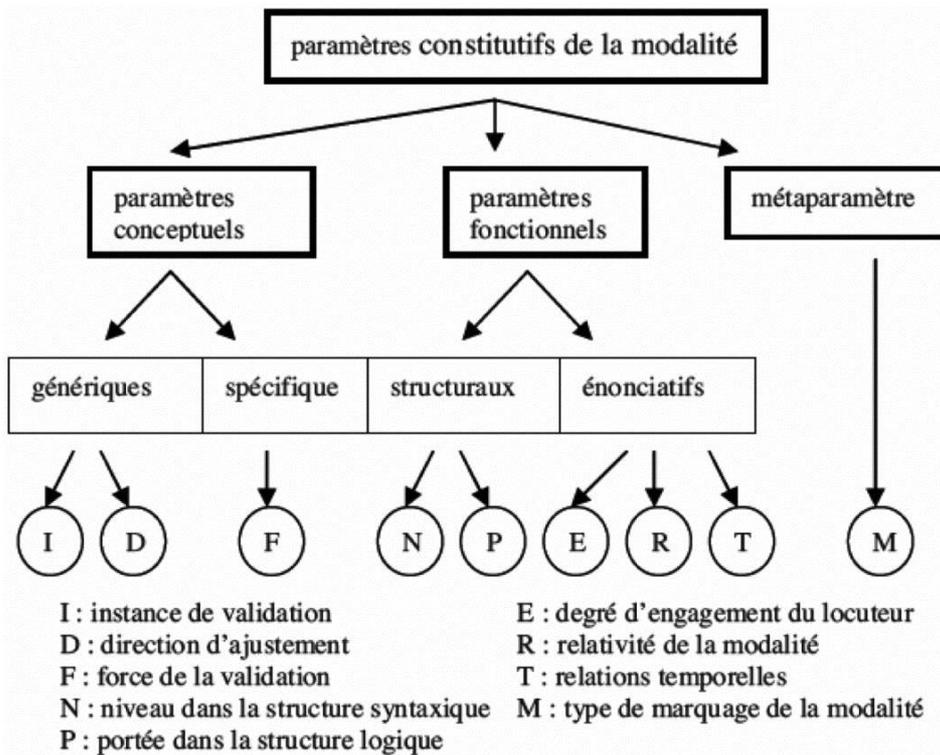


Schéma de Gosselin (2009, p. 60)

- 24 Ces neuf paramètres concernent l'expression linguistique de la modalité ; s'ils nous intéressent tous, dans le cadre de nos énoncés scripto-icôniques, lorsque la modalité est exprimée par le texte et porte sur l'image, ils ne sont évidemment pas tous pertinents dans le sens inverse (un jugement exprimé par l'image, portant sur le texte). Ainsi, les

« paramètres structuraux » nous semblent être nécessairement limités à des expressions linguistiques, organisées le long d'une chaîne syntaxique, ce qui est difficilement transposable au monde de l'image.

- 25 Pour cette raison, ainsi que pour des raisons évidentes de place, nous choisissons de focaliser notre attention sur trois critères en particulier, sélectionnés pour leur contiguïté avec les théories de l'énonciation (instance de validation, degré d'engagement du locuteur, force de la validation), qui permettent de construire la modalité ou le jugement. En effet, ces critères semblent les plus à même de rendre compte du fonctionnement du jugement, et ce dans les deux sens : du texte vers l'image et de l'image vers le texte. Par ailleurs, les théories de l'énonciation permettent, dans une certaine mesure, d'envisager aussi bien les paramètres accompagnant la production d'énoncés linguistiques que non-linguistiques, et de nombreuses recherches en sémiotique permettent d'alimenter ce rapprochement (voir par exemple Dondero 2017 ; Klinkenberg 2020 ; Vaillant 1999 ; Fontanille 1989 ; Groupe μ 1992).
- 26 Nous étudierons plus particulièrement trois critères, et ce, dans les deux sens (du texte vers l'image et de l'image vers le texte) : l'instance de validation (I) ; le degré d'engagement du locuteur par rapport à la modalité (ou le jugement) exprimée (E) ; et enfin les moyens, linguistiques et iconiques, de signifier une modalité ou un jugement (M). Si ces trois critères sont bien balisés par Gosselin en ce qui concerne l'expression linguistique de la modalité, c'est évidemment moins le cas en ce qui concerne l'expression non-linguistique du jugement.

2. Modalité exprimée par l'énoncé linguistique, portant sur l'énoncé non-linguistique

2.1. L'image comme représentation prédiquée ?

- 27 Puisque, nous l'avons vu précédemment, la modalité est une opération de « validation d'une représentation prédiquée », il nous faut tout d'abord nous interroger, dans le cadre d'une réflexion autour des jugements exprimés par un texte et concernant une image, sur le statut de représentation « prédiquée » de cette dernière. Si le statut de l'image comme représentation ne fait pas question⁸, celui de la prédication appliquée aux images pose plus de problèmes. La prédication consiste à « appliquer explicitement une propriété à un objet » (Le Guern 2011, p. 622), ce qui implique, au plan linguistique, une séparation entre l'unité lexicale désignant l'objet et les syntagmes désignant la propriété qui lui est appliquée. Or, comme le rappelle Le Guern (2011 p. 622) en citant Orecchioni :

Le langage visuel ignore la prédication externe : les propriétés d'un objet sont nécessairement toutes incluses dans sa représentation, sans pouvoir faire l'objet d'un acte discursif autonome.

(Orecchioni 1979, p. 198)

- 28 Dans notre exemple (1), la propriété « rose » de la robe de la petite fille est contenue dans la représentation même de la robe. La prédication n'intervient que de façon « virtuelle », de par les énoncés linguistiques potentiels qu'un éventuel spectateur va formuler, explicitement ou pas, à propos de certains éléments de l'image — éléments que chacun choisira différemment. Par contre, dès lors que du texte interagit avec l'image, par exemple soit en la décrivant dans son entier, soit en décrivant seulement

un de ses éléments, celle-ci devient une représentation prédiquée puisque cela oblige à une verbalisation du contenu de l'image. Ainsi, toujours dans notre exemple (1), à quelle entité attribuer la qualité d'être « fastoche » ? Cela ne peut s'appliquer qu'à la situation représentée par l'image : c'est « le fait de pratiquer les échasses qui est facile ». Nous considérerons donc, dans ce qui suit, et à la suite de Le Guern (2011) qu'une image en soi n'est pas une représentation prédiquée, du moins pas explicitement ; mais que dès lors qu'un énoncé linguistique interagit avec elle (par exemple grâce à des déictiques ou des unités lexicales qui réfèrent à certains de ses éléments, ou même par simple contiguïté indexicale), que ce soit sous forme de légende, de commentaire, ou autre, elle déclenche la production de propositions implicites qui, elles, sont prédiquées. En effet, la présence, dans le texte, d'un déictique ou de tout autre procédé référant à un élément de l'image ou à l'image dans son entier, oblige le développement d'une proposition implicite relevant de la prédication. Ainsi, dans notre exemple (2), l'énoncé verbal « qu'est-ce que c'est que ça » oblige à faire porter la modalité épistémique sur une verbalisation implicite de l'image (ce que désigne « ça », c'est « la chose bizarre représentée dans l'image », et c'est sur cette proposition implicite, prédiquée, que porte la modalité). Une fois cette relation prédicative posée, elle peut prendre tous les aspects classiques de la prédication et donc supporter des jugements divers et variés.

2.2. Marquage de l'instance de validation

- 29 La modalité est envisagée comme un « processus de validation ». La validation est un concept destiné à se substituer à celui de vérité. L'idée, portée d'abord par Berrendonner (1981), est que le langage nous permet de lier entre eux « une proposition et un individu » (Berrendonner 1981, p. 59). En d'autres termes, énoncer quelque chose, plutôt que de décréter une vérité présentée comme absolue sur le monde, c'est proposer un contenu sémantique qu'une (ou plusieurs) instance(s) valide(nt). Selon Gosselin (2009, p. 61), il existe trois grands types d'instances de validation :
- a. Le locuteur et les participants à la conversation (JE, TU, IL)
 - b. L'opinion commune, la doxa anonyme (ON)
 - c. L'univers référentiel⁹
- 30 Ces instances de validation correspondent à différentes valeurs de vérité : une vérité « individuelle », une vérité « commune », et une vérité « universelle », s'organisant sur un pôle allant globalement de la subjectivité à l'objectivité — mais, encore une fois, ne relevant jamais d'une vérité « absolue » telle que la conçoit généralement la sémantique formelle ou plus généralement la philosophie analytique mais plutôt d'une articulation entre des contenus sémantiques et des jugements portés par divers types de locuteurs¹⁰.
- 31 Pour les énoncés scripto-iconiques qui nous concernent, trois questions se posent : quelles sont les instances de validation, comment sont-elles marquées, et sur quelle représentation portent-elles ? Observons (1) :



- 32 L'énoncé « trop fastoche » constitue un jugement appréciatif. Quelles en sont les instances de validation ? Comment les repérer ?
- 33 Premièrement, l'énoncé « trop fastoche » est attribué, grâce à un indice visuel explicite (la « queue » du phylactère), à un locuteur : la petite fille, personnage dessiné, qui pratique les échasses. C'est donc une première instance de validation, mais elle n'est pas marquée uniquement linguistiquement. Ce sont différents éléments iconiques qui permettent d'attribuer le jugement énoncé dans « trop fastoche » à la petite fille. Le personnage de Léonard, sur la droite de l'image, constitue aussi une instance de validation, puisque le jugement exprimé sur les performances de la fillette, exprimé dans l'énoncé qui est rattaché à Léonard (« cette fillette est douée en tout »), confirme implicitement celui exprimé par la fillette. Par ailleurs, une troisième instance de validation est présente, de par la représentation proposée par l'image elle-même : il est manifeste qu'effectivement, le jugement exprimé par « trop fastoche » correspond à un univers référentiel – certes fictif, et construit par l'image – qui y correspond : la petite fille sourit, le mouvement des échasses est représenté comme se faisant avec aisance : des éléments visuels (la courbe noire accompagnant le déplacement de l'échasse droite, ainsi que les trois lignes noires parallèles à l'échasse) indiquent la fluidité et la rapidité du mouvement.
- 34 Nous avons donc ici un cas de modalité, exprimée par un énoncé linguistique, mais dont une partie du fonctionnement énonciatif repose sur des procédés entièrement iconiques : un procédé d'indexation de l'énoncé verbal à un personnage dessiné (la queue du phylactère), permettant d'identifier des instances de validation purement visuelles, et une représentation iconique d'un univers fictif qui sert, elle aussi, d'instance de validation au sens où Gosselin l'entend.
- 35 Le marquage des instances de validation se fait aussi, évidemment, d'un point de vue linguistique : par exemple, l'emploi du mot « fastoche », ainsi que la valeur exclamative

de l'énoncé manifestée par les trois points d'exclamation, sont des indices d'ordre sociolinguistique d'une validation de la représentation par le personnage à qui est attribuée la responsabilité de la production de l'énoncé.

- 36 Dans (2), les procédés d'indexation du texte et de l'image sont différents.



- 37 Le texte de la case du bas, attribué au personnage représenté visuellement dans la case du haut, exprime une modalité épistémique. La relation entre le texte et l'image se fait grâce au déictique « ça », ainsi que par le cadre indexical de la case, qui oblige à faire ce lien. L'instance de validation, dans ce cas précis, est donc marquée linguistiquement par l'acte de question, mais aussi graphiquement : le regard du personnage, représenté dans la case du haut, nous fait comprendre que c'est lui qui observe ce qui est représenté dans la case du bas, et que c'est lui qui s'interroge sur ce qu'il voit. Par ailleurs, il est aussi possible, comme dans l'exemple précédent, de considérer que la représentation de la situation elle-même est une instance de validation : en effet, ce qui est représenté ne ressemble à rien de connu et justifie donc une légitime question. À ce premier effet intra-diégétique s'ajoute aussi le regard du lecteur / spectateur, qui, lui aussi, partage l'interrogation du personnage. Il y a ici plusieurs instances de validation, qui se superposent dans le calcul de la modalité : le personnage et le lecteur/spectateur.

2.3. Degré d'engagement du locuteur

- 38 Ce que Gosselin appelle « engagement énonciatif » correspond au degré d'engagement du locuteur, c'est-à-dire à la prise en charge énonciative. Mais engagement, ou prise en charge, par rapport à quoi ? Dans les divers travaux concernant la prise en charge, les réponses sont multiples et ont toutes à voir avec la notion de modalité : engagement vis-à-vis de la valeur de vérité de la proposition énoncée ; engagement vis-à-vis de la modalité portée par l'énoncé ; engagement vis-à-vis des relations existant entre les

éléments de l'énoncé – pour plus de détails, voir (Dendale, Coltier et De Brabanter 2009).

- 39 Selon Dendale et Coltier (2005, p. 137), le degré d'engagement du locuteur peut se décliner de la sorte :

Fig. 8

Prise en charge		Non prise en charge	
Responsabilité	Accord	Neutre	Réfutation

Schéma de Dendale et Coltier (2005, p. 137)

- 40 Gosselin réinterprète ce continuum ; pour lui, la prise en charge concerne avant tout le positionnement du locuteur par rapport à la modalité exprimée. Le tableau suivant en témoigne :

Fig. 9

l₀ récuse la mod.	l₀ refuse de prendre en charge	l₀ ne prend pas en charge	l₀ accorde	l₀ s'engage explicitement
				l₀ s'associe
Refutation	Neutre		Accord	Responsabilité
loc. se dissocie de la mod. Non prise en charge			Prise en charge	

Schéma de Gosselin (2009, p. 227)

- 41 Nous suivons cette interprétation de la prise en charge dans nos analyses, et considérerons que la prise en charge doit être comprise comme un degré d'engagement du locuteur par rapport aux modalités exprimées. La spécificité de nos exemples est que nous considérons que des éléments iconiques, apparaissant donc au sein des images de nos énoncés scripto-iconiques, contribuent au calcul de la prise en charge. Dans ce cadre particulier, quels sont les indices de cette prise en charge ? Ou, en d'autres termes, comment comprend-on le niveau de responsabilité que le locuteur endosse par rapport à la modalité exprimée ? En général, dans les travaux sur la prise en charge énonciative, on ne considère que des indices linguistiques « explicites » : la plupart des exemples reposent sur l'emploi de verbes comme « croire », « savoir », « s'imaginer », etc., qui, de par leur signification elle-même (et aussi de par les présupposés qu'ils déclenchent), renvoient, à un niveau propositionnel, à des degrés de prise en charge différents. Nous considérons que la prise en charge peut reposer sur des calculs de sens implicites. Ainsi, la prise en charge s'appuie aussi sur des procédés pragmatiques : au-delà de la signification des énoncés, la façon dont ils sont prononcés, les gestes qui les accompagnent, le registre de langue employé, bref, tous les éléments qui composent notre discours peuvent contribuer à construire et indiquer le degré de

prise en charge du locuteur. Ceci nous pousse aussi à envisager que le calcul du degré de prise en charge énonciative puisse s'appuyer sur des représentations iconiques, des procédés mimo-gestuels qui accompagnent, précisent et complètent la production de nos énoncés verbaux. Éprouvons cette idée à l'aide de nos exemples.



- 42 Dans l'exemple (1), la modalité appréciative, exprimée par l'énoncé « trop fastoche!!! », est entièrement prise en charge par le locuteur (qui en assume complètement la responsabilité au moment de l'énonciation).
- 43 D'un point de vue linguistique, d'abord, l'énoncé « trop fastoche » relève explicitement de l'assertion, qui consiste pour le locuteur à affirmer ce qu'il croit être vrai, ce qui est la forme basique de la prise en charge énonciative (à ce sujet, voir Culioli 1991, p. 43). Le choix du terme « fastoche », sa signification, et le registre de langue auquel il appartient, indiquent aussi implicitement que le locuteur assume complètement la modalité exprimée ici (en effet, l'emploi du mot familier « fastoche » correspond à une expression naturelle que l'on peut interpréter comme allant de pair avec la facilité ressentie). L'engagement énonciatif du locuteur est aussi visible par l'emploi de l'exclamative, avec ici une valeur d'intensification que l'on interprète grâce aux trois points d'exclamation.
- 44 D'un point de vue visuel, d'autres indices viennent confirmer, selon nous, le degré de prise en charge forte de la modalité exprimée par « trop fastoche!!! » : d'abord, la mimique faciale de la petite fille, qui est très enjouée, entre dans une forme de redondance sémantique avec l'énoncé verbal. On interprète l'expression faciale de la fillette dessinée en tant que manifestation d'une émotion positive, due au plaisir éprouvé à accomplir une action peu aisée (à savoir marcher avec des échasses), et non pas en tant que marqueur de nuance ou de distanciation de son dire (comme cela pourrait l'être à travers des formes rhétoriques de l'ironie ou du sarcasme). Cet indice

mimo-gestuel nous permet de confirmer le calcul interprétatif du fort degré de prise en charge de la modalité exprimée par l'énoncé verbal.



- 45 Dans notre exemple (2), la modalité épistémique exprimée par la question « Qu'est-ce que c'est que ça ? ! » est aussi entièrement prise en charge par le locuteur. Les indices linguistiques en sont peu nombreux : il s'agit simplement de la forme que prend l'énoncé (la formule « qu'est-ce que c'est que ça » étant consacrée à l'acte de questionner la nature de la chose perçue et non pas de l'acte de perception ou d'interprétation lui-même, ce qui pourrait être le cas en cas de doute, de remise en question de ses propres capacités à percevoir ou à interpréter correctement la chose face à soi) ainsi que de la ponctuation qui l'accompagne. Le point d'exclamation, conjoint au point d'interrogation, montre l'engagement du locuteur par rapport à la question qu'il pose.
- 46 L'énoncé visuel montre aussi l'engagement du locuteur, puisque son regard, représenté en plan serré (et accompagné de la formule interjective « Bon sang ! »), est constitutif d'une mimique de surprise et de peur intenses : les sourcils sont froncés, les pupilles un peu dilatées. Cet élément visuel entre en compte dans le calcul du degré de prise en charge de l'énoncé.
- 47 Voici enfin un exemple dans lequel le locuteur refuse de prendre en charge la modalité exprimée dans l'énoncé verbal :

Fig. 10



Même trouvé sur www.google.com (7)

- 48 La modalité aléthique (correspondant à la « vérité objective ») exprimée par l'énoncé « Macron 100 % écologiste » n'est ici pas du tout prise en charge par le locuteur. Il réfute cette assertion, qui porte en fait un point de vue distinct de celui du locuteur. Comment le comprend-on ? Le calcul de la « non prise en charge » de la modalité repose ici sur une interaction entre l'énoncé verbal et l'énoncé non-verbal : c'est parce que ce dernier représente Macron à côté d'une éolienne qui tourne, et à qui est relié, par un phylactère, l'énoncé « Mon programme c'est 100 % du vent », que l'on comprend que l'assertion « Macron 100 % écologiste » n'est pas du tout prise en charge par le locuteur, qui pense, en fait, complètement l'inverse.
- 49 Le calcul du degré d'engagement du locuteur par rapport à la modalité exprimée dans l'énoncé linguistique est donc, en ce qui concerne les énoncés scripto-iconiques, lié à une interprétation proprement sémantique des unités lexicales composant l'énoncé verbal, à des pratiques sociales et culturelles spécifiques liées à l'interprétation de caricatures dans le domaine politique, mais aussi à des processus inférentiels faisant intervenir des éléments du texte et des éléments de l'image. Ce sont ces processus que nous allons décrire dans la partie suivante.

2.4. Marquage linguistique de la modalité

- 50 Pour repérer et interpréter une modalité dans le cadre d'un énoncé scripto-iconique où la modalité exprimée par le texte porte sur l'image, plusieurs marquages sont possibles, qui correspondent aux différentes composantes de la modalité : son ou ses instance(s) de validation, la représentation sur laquelle porte la modalité, les instructions

sémantiques permettant de comprendre sa nature, et le degré de prise en charge du locuteur.

- 51 Le système des déictiques, associé au système de cadre indexical, permet deux choses : éventuellement, et souvent accompagné d'indices visuels explicites ou implicites, l'identification de l'instance de validation ; plus fréquemment, le repérage de la représentation visuelle sur laquelle porte la modalité. Dans notre exemple (1), le personnage de Léonard, qui, on l'a vu, est une instance de validation de par le jugement appréciatif qu'il porte sur l'activité de la fillette, est identifié comme tel par un pronom personnel (« moi ») et par un phylactère reliant le personnage à l'énoncé verbal qu'il produit. La fillette est, par ailleurs, désignée par « cette fillette » : là aussi, le démonstratif (« cette ») joue un rôle dans la constitution de Léonard comme instance de validation. Le terme de « fillette », choisi plutôt que celui de « petite fille » ou « fille », contribue à la construction de cette instance car il peut avoir une connotation un peu paternaliste qu'il est aisé de relier au personnage de Léonard.
- 52 Le système des déictiques permet aussi d'identifier la représentation visuelle sur laquelle porte la modalité exprimée dans l'énoncé verbal. Dans notre exemple (2), c'est bien le rôle qu'a le démonstratif « ça » dans l'énoncé « Qu'est-ce que c'est que ça ? ». « Ça » réfère à l'image présente dans la case sur laquelle est posé l'énoncé verbal. Là encore, dans une relation déjà bien décrite par Klinkenberg (2020, paragr. 24) c'est le cadre indexical, lié à l'emploi du déictique démonstratif « ça », qui permet de comprendre ce sur quoi porte la modalité épistémique exprimée par la question du locuteur.
- 53 Tous les procédés linguistiques permettant d'identifier la nature d'une modalité sont évidemment à l'œuvre dans le cas des modalités dans les énoncés scripto-icôniques : ils ont été abondamment décrits par Gosselin (2009, p. 281) et d'autres linguistes, aussi ne nous y attardons-nous pas. Mentionnons simplement qu'on peut les diviser en deux grandes catégories : la première relève du marquage sémantique, notamment par le système des verbes (temps, aspect, mode), mais aussi par l'emploi de certains registres de langue, des adjectifs, des noms communs, etc. La seconde relève des inférences pragmatiques prenant appui sur l'énoncé et des éléments de la situation d'énonciation pour construire, éventuellement, des modalités implicites qui peuvent d'ailleurs entrer en conflit avec les modalités explicitement exprimées par les énoncés.
- 54 Enfin, le degré de prise en charge du locuteur repose lui aussi, d'un point de vue linguistique, sur des procédés sémantiques et pragmatiques du même ordre de ceux permettant d'identifier la nature d'une modalité. Le registre de langue employé, ainsi que le choix des adjectifs, la ponctuation, ou même le sens de certains verbes dans des contextes précis peuvent être des indices du degré de prise en charge de la modalité par le locuteur, etc.

3. Jugement exprimé par l'énoncé non-linguistique, portant sur l'énoncé linguistique

3.1. Marquage de l'instance de validation

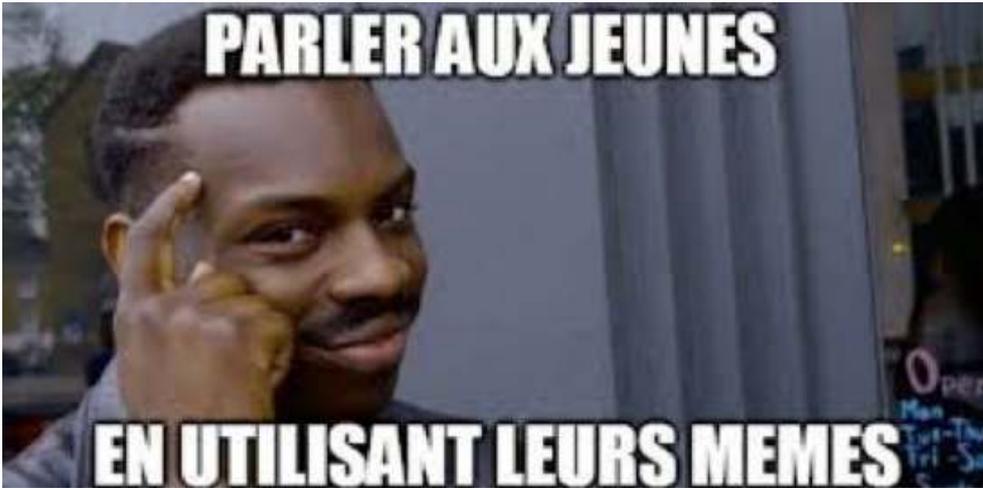
- 55 Pour les raisons évoquées dans la première partie, nous ne parlerons plus, lorsque nous évoquerons une validation exprimée par l'image et portant sur le texte, de modalité.

Nous utiliserons le terme de « jugement », en continuité avec le cadre théorique que nous adoptons. Néanmoins, les différentes catégories, mobilisées par Gosselin (2009), qui permettent de concevoir la modalité restent pertinentes. L'objectif de cette sous-partie est de tester l'hypothèse selon laquelle le repérage et la construction des instances de validation diffèrent lorsqu'un jugement est exprimé par l'image sur le texte.



- 56 Dans (3), un locuteur externe à l'énoncé scripto-iconique s'adresse à un interlocuteur à la fois interne et externe : l'interlocuteur est représenté par la photographie de l'enfant, mais dans le même temps, c'est bien au spectateur, à qui on demande de s'identifier à l'enfant et à l'émotion qu'il exprime, qu'est adressé l'énoncé. L'image fait porter un jugement appréciatif sur le texte : il s'agit bien de montrer que la représentation prédiquée par le texte est appréciée de façon négative par la personne photographiée. Nous nous poserons ici les trois questions que nous avons déjà évoquées dans la partie précédente : quelles sont les instances de validation ? Sur quelles représentations portent-elles ? Comment sont-elles marquées ?
- 57 Deux instances de validation sont ici reliées : le couple locuteur/interlocuteur, d'abord, mais aussi la *doxa*. Le locuteur produit un énoncé destiné au spectateur de l'énoncé scripto-iconique (auquel il est fait référence par l'intermédiaire du déictique « you »). Ce « you » a une valeur générale : il ne s'agit pas de s'adresser précisément à un interlocuteur bien identifié, mais plutôt d'exprimer un jugement sur un cas de figure qui se présente pour tout le monde, et c'est bien ce « tout le monde » que désigne « you », ce qui fait de la *doxa* une instance de validation, puisque cet « interlocuteur collectif » est présenté comme validant la représentation prédiquée. Il y a un jeu de contiguïté et d'identification entre le référent de « you » (cette *doxa*) et l'enfant représenté en image, qui incarnerait ceux à qui l'on s'adresse — et qui incarne donc aussi une instance de validation. En d'autres termes, on pourrait gloser l'image de la sorte : « voilà un même dans lequel l'enfant pris en photo ressemble à toi quand tu crois/penses que ça fait 4 heures que tu travailles alors que ça ne fait que 17 minutes ». Enfin, le locuteur de l'énoncé verbal assume lui aussi la validation de la représentation prédiquée sous forme d'une assertion.
- 58 Dans l'exemple (4), les choses sont différentes :

- 59 (4) J'ai trop mangé chez ma pote, encore plus qu'hier 🤢🤢...et elle m'a fait deux tuperware blindés pour chez moi
- 60 Ici encore, un jugement appréciatif est exprimé par une image et porte sur le texte. Les deux emojis, représentant des visages en pleurs, valident la représentation prédiquée (« j'ai trop mangé chez ma pote ») sous l'angle de sa « non désirabilité ». Néanmoins, la seule instance de validation possible, ici, est le locuteur de l'énoncé, marqué explicitement dans l'énoncé par « je ». Les emojis sont en effet systématiquement interprétés comme indiquant une émotion ressentie par le locuteur lui-même — pour plus de détails à ce sujet, voir (Halté 2018).



- 61 Enfin, dans (5), l'instance de validation est entièrement fabriquée par l'image : elle permet, en effet, d'identifier le locuteur de l'énoncé verbal, qui est représenté dans la photographie. Ce personnage est l'instance qui valide la représentation prédiquée « Parler aux jeunes en utilisant leurs mèmes » sous l'angle de sa désirabilité.
- 62 Les éléments visuels de notre exemple (6) construisent une instance de validation « institutionnelle » :



- 63 Ici, la forme et la couleur renvoient de façon symbolique et conventionnelle à un jugement déontique relevant de l'interdiction ; le code de la route est l'institution qui garantit la validation de la représentation prédiquée. Il s'agit donc d'une instance de validation relevant de la « doxa », d'une loi générale, portée ici entièrement par l'image. Sans l'image, en effet, l'interdiction subsisterait (puisque le texte l'exprime explicitement), mais l'instance de validation serait différente. Elle resterait « doxique » ou institutionnelle, mais l'institution ne serait pas la même.
- 64 À l'issue de ces quelques analyses d'exemples, il ressort que les instances de validation, dans les énoncés scripto-iconiques, reposent à la fois sur l'énoncé linguistique et l'énoncé non linguistique, et ce, que la modalité soit exprimée par le texte et porte sur l'image ou, au contraire, qu'un jugement soit exprimé par l'image sur le texte. La construction de ces instances repose sur un système d'indices, linguistiques (les déictiques tels que les pronoms personnels, par exemple) et non-linguistiques (les phylactères, le positionnement des énoncés verbaux dans le cadre indexical), mais aussi sur des composantes symboliques non-linguistiques (la couleur rouge, par exemple, associée à certaines formes, renvoie à une interdiction en vertu d'une loi, garantie par une institution) et linguistiques (la plupart des mots de la langue ont une signification symbolique, comme par exemple le mot « interdit » dans notre exemple).

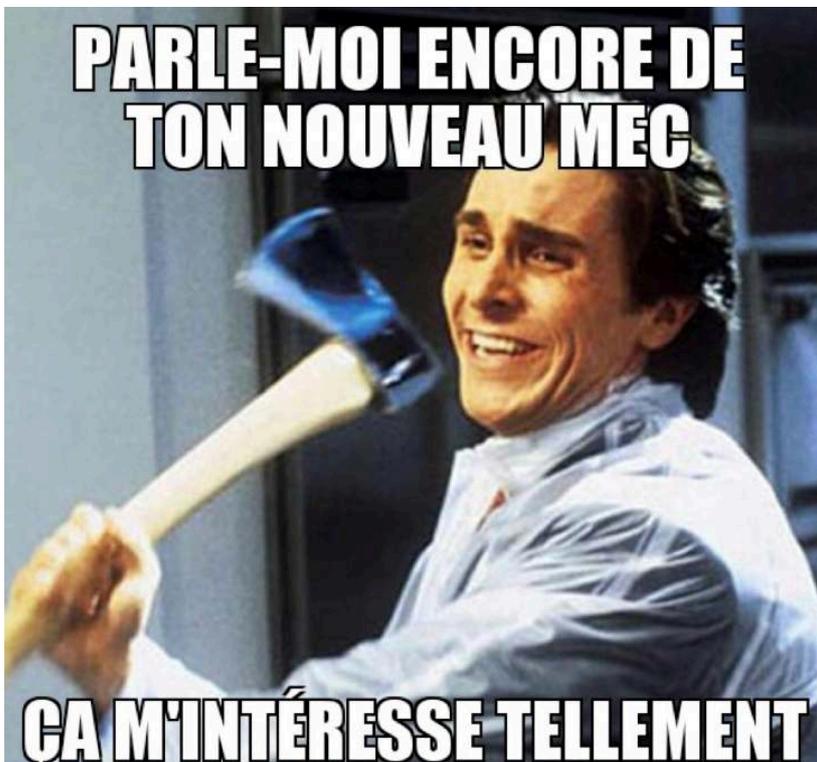
3.2. Degré d'engagement du locuteur (prise en charge, non prise en charge, etc.)

- 65 Voyons maintenant comment les énoncés visuels permettent de comprendre que le locuteur prend en charge, ou pas, le jugement exprimé. Soulignons d'abord la difficulté d'appliquer cette catégorie aux énoncés visuels : en effet, si différents degrés de prise en charge peuvent facilement être conçus en ce qui concerne les énoncés linguistiques (qui, associés à d'autres indices, linguistiques ou non, permettent par exemple le

développement de modalités implicites servant à calculer un degré de prise en charge moindre), il en va autrement pour les énoncés non-linguistiques. Comment, en effet, envisager ou même faire comprendre qu'un personnage, représenté en train de pleurer, ne prend pas en charge le jugement affectif qu'il exprime ? Si un énoncé linguistique peut porter, par lui-même et en lui-même, ce genre de décalage, par exemple selon le registre de langue utilisé ou le type de verbe employé (dont la signification peut inclure des présupposés concernant la prise en charge de la modalité), l'énoncé visuel semble au premier abord purement « explicite », à l'instar de notre exemple (6) : la prise en charge du jugement déontique par le « locuteur » du panneau « interdit au public » ne peut être comprise que comme étant complète, il ne peut pas être question ici d'une prise en charge limitée ou d'une simple prise en compte¹¹.

- 66 Néanmoins, il est tout à fait possible de faire comprendre, uniquement par l'image, qu'un personnage ne prend pas en charge le jugement qu'il exprime. Voyons par exemple (8)¹² :

Fig. 11



Même trouvé sur www.google.com (image extraite du film *American Psycho*) (8)

- 67 Considérons pour commencer uniquement l'énoncé visuel. Un homme y est représenté, brandissant une hache, et arborant un sourire forcé et un regard fatigué. Ces éléments, purement visuels, interagissent pour faire comprendre que le jugement appréciatif positif que l'on pourrait interpréter à partir de la mimique faciale n'est absolument pas pris en charge par le personnage lui-même : en d'autres termes, le contentement affiché ne relève pas d'une émotion réellement éprouvée mais plutôt d'une forme de folie délirante et meurtrière — ce que permet de comprendre la posture agressive du personnage. C'est sur ce décalage que se joue l'identification du spectateur, à qui est

adressé le même : il est impossible que la modalité appréciative portée par l'énoncé linguistique (« cette information m'intéresse ») soit assumée sérieusement. On peut parler ici de prise en charge « jouée ». L'image permet donc de fabriquer des instances de jugement qui peuvent, grâce à divers procédés, moduler leur degré de prise en charge du jugement exprimé. Les procédés permettant de le faire sont des représentations d'éléments physiques : posture, regard, mimique faciale, attitude générale, représentation d'objets ou d'actions, etc.

- 68 Ajoutons à cela que les jugements exprimés par l'image peuvent interagir avec les modalités exprimées par le texte, pour moduler le degré de prise en charge de ces dernières. En effet, en plus du jugement exprimé par l'image, le texte d'un énoncé scripto-iconique exprime, par nature, toujours une modalité. Cette dernière peut interagir avec l'image pour conduire à un calcul de sens parfois complexe aboutissant à une évaluation globale de la prise en charge du jugement associé à l'énoncé scripto-iconique dans son ensemble.
- 69 Dans (7), par exemple, il est clair que la modalité appréciative, orientée vers la désirabilité (« ça m'intéresse tellement »), exprimée par l'énoncé linguistique, entre en conflit avec le jugement exprimé par l'image : la posture du personnage, la hache représentée et brandie comme une arme, la mimique faciale du personnage concourent à faire comprendre que la modalité exprimée par le texte n'est pas prise en charge par le locuteur, au contraire. Le processus inférentiel menant à cette conclusion est complexe : il faut, d'abord, identifier le locuteur de l'énoncé verbal, ce qui se fait grâce au cadre indexical et au déictique de personne « moi » : le locuteur est alors associé au personnage représenté dans l'énoncé visuel. Il faut ensuite convoquer un certain nombre de savoirs partagés concernant le texte et l'image : quelqu'un qui brandit une hache et dont l'expression du visage est « faussement amusée » n'a pas une attitude « intéressée ». La conclusion du calcul est évidemment que le locuteur fait de l'ironie : loin d'être intéressé par ce « nouveau mec », il en est désintéressé au point de vouloir frapper la personne qui lui en parle. Le jugement exprimé par l'image participe donc à la construction de la non prise en charge de l'énoncé verbal.

3.3. Marquages iconiques des composantes du jugement portant sur le texte

- 70 Dressons un inventaire des marques visuelles qui permettent d'élaborer un jugement portant sur le texte d'un énoncé scripto-iconique. D'abord, certains indices visuels permettent de relier des éléments de l'image au texte et contribuent ainsi à construire la ou les instance(s) de validation : par exemple, les « queues » des phylactères dans les bandes-dessinées, ou les systèmes de flèches, ou plus simplement encore le cadre indexical qui conduira invariablement à associer l'image et le texte, dans le simple cas où ce dernier est « posé » sur l'image. Ces éléments permettent de comprendre qui, dans l'image, valide les représentations prédiquées dans le texte. Parfois, l'instance de validation est construite par l'emploi de certaines couleurs ou formes : dans l'exemple (6), l'instance de validation est entièrement construite par le cercle et la couleur rouge.
- 71 La nature du jugement exprimé par l'image repose sur différents éléments : en général, et dans le cas où un personnage est représenté, ils concernent l'aspect physique de ce personnage. Les gestes, mimiques et postures liés à l'expression des émotions servent de prémisses à un calcul inférentiel permettant de comprendre quel jugement est

exprimé. Notons que ce jugement peut aussi être intensifié par divers procédés iconiques (nous pensons par exemple à la répétition des emojis ou des émoticônes, qui permet de faire comprendre que l'émotion qu'elles expriment est forte). Les gestes qui servent à marquer le jugement sont, le plus souvent, des gestes indexicaux, c'est-à-dire des signes qui pointent vers un élément de la situation d'énonciation, lequel ne serait pas perceptible sans eux. D'autres signes non-linguistiques, symboliques ou iconiques, peuvent signifier un jugement, comme par exemple la couleur rouge ou la forme circulaire, qui indiquent conventionnellement une interdiction et une obligation dans le cas de notre panneau « interdit au public ».

- 72 Enfin, la construction du jugement par l'image passe aussi par le degré de prise en charge manifesté par les diverses instances énonciatives. La prise en charge peut être signifiée très simplement : dans le cas, par exemple, de signes visuels explicites et conventionnels (comme la couleur et la forme du panneau « interdit au public » évoqué précédemment), seule une prise en charge totale de la modalité exprimée est envisageable. Mais parfois, le calcul de la prise en charge repose sur des processus inférentiels complexes. Ces processus inférentiels sont constitués de prémisses de savoir partagé sur le monde et sur les attitudes correspondant à telle ou telle émotion ; ainsi, si, *a priori*, l'image d'un personnage souriant est une indication explicite que le personnage assume le jugement positif exprimé, seul le contact de cette représentation avec d'autres éléments de l'énoncé scripto-iconique (le texte, la représentation visuelle de la situation, etc.) permet de fabriquer une interprétation « correcte » de ce degré de prise en charge.

Conclusion

- 73 Aux relations sémantico-pragmatiques entre texte et image, déjà bien décrites par Klinkenberg, nous pouvons donc ajouter celle de la modalisation, ou tout du moins du jugement : l'image peut permettre d'exprimer un jugement sur le texte et, inversement, le texte peut exprimer un jugement portant sur l'image. Dans les deux cas, la construction énonciative de ce jugement peut être envisagée grâce au modèle linguistique proposé par Gosselin : elle présuppose une instance de validation, la possibilité de calculer le degré de prise en charge de la modalité ou du jugement exprimé, et évidemment la possibilité de comprendre comment le jugement est signifié par tel ou tel signe, qu'il soit linguistique (et l'on retrouve alors toutes les unités lexicales qui signifient des modalités) ou visuel (ce qui passe par l'interprétation de mimiques faciales, de postures, de gestes, mais aussi de signes visuels symboliques et conventionnels — couleur, forme, etc.). Le calcul du jugement, dans le cadre des énoncés scripto-iconiques, repose donc sur des considérations sémantiques mais aussi (et surtout) sur des calculs pragmatiques : des processus inférentiels complexes, faisant intervenir l'énoncé linguistique, visuel, mais aussi des savoirs partagés, permettent d'interpréter les instances de validation, le degré de prise en charge, et parfois la nature du jugement en lui-même. Le modèle de Gosselin fournit donc des outils permettant de concevoir les relations texte-image sous cet angle inédit. Il resterait à faire un inventaire fin des jugements exprimés dans le cadre des énoncés scripto-iconiques (aléthique, déontique, appréciatif, etc.), et à en décrire les fonctionnements spécifiques.

BIBLIOGRAPHIE

- BALLY, Charles (1944), *Linguistique générale et linguistique française*, 2^e édition, Berne, A. Francke.
- BASSO-FOSSALI, Pierluigi (2015), « L'interprétation dans son espace phénoménologique : jeux de langage et implémentation publique », *Metodo. International Studies in Phenomenology and Philosophy*, 3 (1), pp. 113-138.
- BERRENDONNER, Alain (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Éditions de Minuit.
- COLTIER, Danielle, DENDALE, Patrick, DE BRABANTER, Philippe (2009), « La notion de prise en charge : mise en perspective », *Langue française*, 162 (2), pp. 3-27.
- CULIOLI, Antoine (1991), *Pour une linguistique de l'énonciation : Opérations et représentations*, tome 1, Gap, Ophrys.
- DENDALE, Patrick (2005), « La notion de "prise en charge" ou "responsabilité" dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique », BRES, HAILLET, MELLET, NØLKE, ROSIER (dir.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck / Duculot, pp. 125-140.
- DONDERO, Maria Giulia (2017), « L'énonciation visuelle entre réflexivité et métalangage », in DONDERO, BEYAERT-GESLIN, MOUTAT, *Les Plis du visuel. Réflexivité et énonciation dans l'image*, Limoges, Lambert Lucas, pp. 193-206.
- DUCROT, Oswald (1984), *Le Dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- DUCROT, Oswald (1989), « Énonciation et polyphonie chez Charles Bally », in DUCROT, Oswald (dir.), *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit.
- DUCROT, Oswald (1993), « À quoi sert le concept de modalité ? », in DITTMAR & REICH (dir.), *Modalité et acquisition des langues*, Berlin, Walter de Gruyter, pp. 111-129.
- EDELIN, KLINKENBERG, MINGUET (1992), *Traité du signe visuel : Pour une rhétorique de l'image*, Paris, Seuil.
- EVERAERT-DESMEDT, Nicole (1995), *Le Processus interprétatif*, Liège, Éditions Mardaga.
- FONTANILLE, Jacques (1989), *Les Espaces subjectifs. Introduction à la sémiotique de l'observateur (discours-peinture-cinéma)*, Paris, Hachette.
- GOSSELIN, Laurent (2010), *Les Modalités en français*, Amsterdam, Rodopi.
- HALTÉ, Pierre (2018), « Émoticonne et modalisation : ancrage énonciatif du locuteur dans un corpus de t'chat », in NITA, VALETOPOULOS, (dir), *L'Expression des sentiments : De l'analyse linguistique aux applications*, Rennes, Rivages linguistiques, pp. 185-201.
- KLINKENBERG, Jean-Marie (2020), « Pour une grammaire générale de la relation texte-image », *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, 185-186. DOI : <https://doi.org/10.4000/pratiques.8436>.
- LAURENDEAU, Paul (2009), « Préassertion, réassertion, désassertion : construction et déconstruction de l'opération de prise en charge », *Langue française*, n° 162 (2), pp. 55-70.
- LEGUERN, Odile (2011), « Vérédiction et prédication dans l'image », in CORMINBOEUF, Gilles & BÉGUELIN, Marie-José (dir), *Du système linguistique aux actions langagières*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, pp. 619-628.

PERRIN, Laurent (2010), « L'énonciation dans la langue : ascriptivisme, pragmatique intégrée et sens indiciel des expressions », in ATAYAN, Vahram & WIENEN, Ursula (dir.), *Ironie et un peu plus. Hommage à Oswald Ducrot pour son 80^e anniversaire*, Francfort, Peter Lang, pp. 65-85.

PORTNER, Paul (2009), *Modality*, Oxford, Oxford University Press.

PORTNER, Paul (2018), *Mood*, Oxford, Oxford University Press.

RABATEL, Alain (2009), « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée... », *Langue française* n° 162 (2), pp. 71-87.

RABATEL, Alain (2013), « Les relations dire/montrer au prisme de l'analyse énonciative des points de vue perceptuels », in DE CHANAY, COLAS-BLAISE, LEGUERN (dirs), *Dire, montrer dans les sciences du langage*, Chambéry / Annecy, Éditions de l'université de Savoie, pp. 137-159.

SPEERBER, Dan & WILSON, Deirdre (1989), *La Pertinence*, Minit, Paris.

VAILLANT, Pascal (1999), *Sémiotique des langages d'icônes*, Paris, Honoré Champion.

VION, Robert (2004), « Modalités, modalisations et discours représentés », *Langages*, 156, pp. 96-110.

NOTES

1. Par « processus inférentiel », nous entendons l'ensemble des calculs, reposant sur des prémisses (voir Sperber & Wilson 1989), permettant de lier des implications entre elles afin d'arriver à une conclusion correspondant au sens de l'énoncé en contexte. Ces processus liant texte et image sont bien décrits par Klinkenberg dans les cas où une accommodation sémantique est nécessaire entre l'énoncé scriptural et l'énoncé iconique. Dans le cadre de notre présent travail, il s'agit de décrire comment le calcul de la portée de la modalité se fait dans les énoncés scripto-iconiques, ainsi que le calcul de la prise en charge de la modalité.

2. Nous n'effectuons pas ici d'étude de corpus à proprement parler. Les énoncés scripto-iconiques étudiés ici ont été sélectionnés uniquement pour illustrer les notions de modalités et de modalisation dans le cadre des rapports texte / image ; ils ne constituent pas un corpus mais servent simplement de base à notre réflexion.

3. Nous devons préciser « visuel » car il ne sera pas question, ici, de l'iconicité sonore.

4. Nous utiliserons le modèle énonciatif de Ducrot (1984). Nous utiliserons ainsi le terme de « locuteur » pour désigner une instance énonciative assumant la responsabilité de la production d'un énoncé, instance construite par et dans les énoncés (signalée, de façon classique, par l'emploi de la première personne). Le terme de « sujet parlant » sera éventuellement utilisé pour désigner le producteur empirique de l'énoncé. Enfin, le terme d'« énonciateur » sera réservé à une instance énonciative exprimant, au sein d'un énoncé assumé par un locuteur, un point de vue distinct de celui de ce dernier.

5. Il est possible d'analyser cet énoncé (comme tous les autres) en utilisant les notions barthésiennes d'ancrage et de relais afin de rendre compte de l'établissement de liens sémantiques entre texte et image. Nous considérons que cette approche est trop logocentrée, et préférons donc l'approche de Klinkenberg, telle que nous l'avons présentée en introduction : c'est la combinaison d'un cadre indexical, imposé par l'image, et des mécanismes de *deixis* internes à l'énoncé (et déclenchés par des marqueurs linguistiques déictiques, notamment) qui permettent d'établir les liens sémantiques entre les parties linguistiques et non linguistiques de l'énoncé.

6. La notion de « représentation prédiquée » est à notre avis à rapprocher de celle de « proposition » ou « contenu propositionnel » en logique, ou de la notion de *dictum* chez Bally (1944). Dans cette perspective, une inférence est un contenu propositionnel implicite, résultant d'un calcul mettant en lien une proposition et un contexte/cotexte, et servant de base de calcul du sens.
 7. Nous choisissons de conserver le terme de « modalité » pour ce qui concerne l'expression spécifiquement linguistique du jugement ; comme Gosselin, nous utiliserons le terme général de « jugement » pour ce qui concerne une opération de validation d'une représentation prédiquée en général (qu'elle soit signalée par des éléments linguistiques ou pas).
 8. Voir par exemple Vaillant (1999), pour une posture médiane entre le « tout conventionnel » à la Greimas et le « tout perceptif » à la Morris.
 9. Ici, avec les pronoms personnels, il s'agit de référer aux diverses instances énonciatives : « celui qui parle » (JE), « celui à qui est adressé l'énoncé » (TU), « ce dont on parle » (IL), etc. Il est évident que ces pronoms personnels peuvent être employés différemment (on peut utiliser « on » pour s'adresser à quelqu'un, par exemple).
 10. Les instances de validation sont aussi conditionnées par le *genre* auxquels appartiennent les discours étudiés. Tous les processus d'identification du lecteur aux personnages, ainsi que les instructions modales portées par les énoncés, reposent sur un arrière-plan de savoirs partagés concernant le genre auquel appartient l'énoncé (la BD, la publicité, etc.). Cette dimension n'est pas évoquée dans l'article, dont ce n'est pas le propos. La relation entre les modalités et les genres discursifs auxquels appartiennent les différents énoncés scripto-iconiques pourra être explorée dans un travail à venir.
 11. En ce qui concerne la distinction « prise en charge » / « prise en compte », voir Laurendeau (2009) et Rabatel (2009).
 12. L'image est tirée du film *American Psycho* (2000), adapté du roman éponyme (Ellis, 1991). Nous analysons ici l'image d'une façon « neutre », en ne prenant pas en compte le fait que le spectateur du même a peut-être vu le film. Il va de soi que si c'est le cas, le spectateur, parce qu'il peut reconstituer l'avant et l'après de la scène photographiée ici, pourra avoir une interprétation plus riche du même.
-

RÉSUMÉS

Le propos de cet article est de proposer une première approche de l'expression du jugement dans le cadre des relations texte-image. Si ces relations ont déjà été bien balisées par de nombreux auteurs, que ce soit en sémiotique (Klinkenberg, Le Guern, Vaillant) ou même dans des approches liant la linguistique et la didactique (Garcia Debanc, Leclaire-Halté, etc.), la question d'un jugement exprimé par le texte sur une image, ou par une image sur un texte, n'a pas été traitée. Nous proposons d'utiliser les outils développés par Gosselin concernant l'expression linguistique des modalités pour tenter de décrire les contours énonciatifs de la relation de jugement qui peut exister entre un texte et une image. Nous chercherons à déterminer comment le jugement se calcule, et ce, dans les deux sens : lorsqu'une image fait porter un jugement sur un texte, et, à l'inverse, lorsqu'un texte fait porter un jugement sur une image. Après avoir exposé notre socle théorique, fondé sur la sémiotique de Klinkenberg et les travaux concernant la modalité de Gosselin, nous nous attacherons à décrire les instances de validation, le degré de prise en charge des jugements par le locuteur, ainsi que les différentes marques (verbales et iconiques) qui

signifient (d'un point de vue sémantique) le jugement ou qui servent de support (d'un point de vue pragmatique) à des processus inférentiels permettant de calculer la modalité.

This paper's purpose is to deal with the expression of judgements in text/image relationships. A number of authors already wrote a lot about those, whether in semiotics (see Klinkenberg, Le Guern, Vaillant, etc) or in linguistic and didactic frameworks (see Garcia Debanc, Leclaire-Halté). Nonetheless, the question of a judgement, expressed by a text on an image, or expressed by an image on a text, is not often mentioned. We propose to use the theoretical tools developed by Gosselin (who did an impressive work about the linguistic expression of modalities) in order to describe the enunciative frame of the judgement relationship that can take place between a text and an image. We will search to explain how judgement is calculated, going in two directions: a text expressing a judgement about an image, and an image expressing a judgement about a text. To begin with, we will develop our theoretical framework (based on Gosselin's work on modalities, and on Klinkenberg's work on text/image relationships) and show a few examples of "text/image judgements". We will then describe the enunciative characteristics of judgement in such a framework: the instance of validation, the degree of responsibility engaged by the speaker, and the different linguistic and iconic marks which semantically mean judgement or are pragmatically used to create inferences, contributing to the calculation of modality.

INDEX

Keywords : modality, text/image relationships, judgement, semiotics, semantics, pragmatics

Mots-clés : modalité, relations texte/image, jugement, sémiotique, sémantique, pragmatique

AUTEUR

PIERRE HALTÉ

Pierre Halté est maître de conférences en Sciences du Langage à l'université de Paris. Ses travaux se situent à l'interface de la sémiotique et de la linguistique. Il a consacré un ouvrage aux émoticônes et aux interjections dans les interactions numériques écrites (2018, *Les Émoticônes et les interjections dans le t'chat*, Limoges, Lambert-Lucas), et s'intéresse globalement à l'expression indexicale des modalités dans les discours écrits, ainsi qu'aux relations sémantico-pragmatiques entre texte et image.